

En exercice : 28

Présents : 20 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 14 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme C. GASTÉ M. J.C. ROUAULT Mme K. BOISNARD M. K. BETTAL	M. H. LHERMITTE M. G. CRESPIN M. R. SURCOUF M. P. ROUAULT	Mme F. HUGUENIN Mme M. DENIS M. H. DEPOUEZ Mme C. MASSART
SUPPLEANTE : Mme Z. HERCEG GALESNE		
POUVOIRS : de Mme B. MILLET à M. K. BETTAL		
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND Mme I. SIMONESSA	M. P.M. NANA Mme B. MILLET	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARENTS ET ELEVES ADULTES

Monsieur Surcouf, Vice-Président de la compétence « Enseignement Culturel » informe les membres du Comité Syndical que cette année l'association des Parents d'Elèves et Elèves Adultes sollicite une subvention de fonctionnement de 800 €.

Compte tenu des projets engagés sur cette année 2024, les membres du Bureau Syndical proposent d'honorer cette demande de subvention à hauteur de 800 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à **l'unanimité** :

- attribuent une subvention de 800 € pour l'année 2024, montant inscrit au Budget Primitif 2024.
- précisent que les crédits sont imputés à l'article 65748 du budget « Enseignement Culturel » 2024
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication le2024,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président